



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg



Luxembourg, le 17 Janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une **question parlementaire** à Monsieur le **Ministre de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet de **la stratégie européenne en faveur de la jeunesse**.

Depuis 2010, la Commission européenne met en œuvre, en concertation avec les Etats membres, une stratégie à destination de la jeunesse européenne. Cette stratégie définit un cadre de coopération, tout en respectant la responsabilité des États membres dans le domaine de la jeunesse. Le texte en question vient d'être révisé et renouvelé pour la période 2019-2027. Dans un esprit participatif, des jeunes de tous les Etats membres ont été consultés pour établir les « Youth Goals » qui font partie intégrante de ladite stratégie et qui reflètent la vision des jeunes pour une politique de jeunesse en Europe.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

1. **De quelle manière entendez-vous mettre en œuvre la stratégie européenne en faveur de la jeunesse et plus particulièrement les « Youth Goals » au niveau national?**
2. **Comment envisagez-vous promouvoir ces outils parmi les jeunes résidents du Luxembourg ?**
3. **De quelle manière se structurera le dialogue avec les représentants de la jeunesse luxembourgeoise relatif à ladite stratégie?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Djuna Bernard**  
Députée



Luxembourg, le 5 mars 2019

Monsieur le Président de la  
Chambre des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 215 de Madame la Députée Djuna Bernard**

Dans sa question parlementaire, l'honorable Députée demande des précisions au sujet de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse et plus particulièrement des *youth goals*.

**Ad 1)**

La stratégie européenne en faveur de la jeunesse 2019 – 2027 a été négociée au sein du Conseil de l'Union européenne où le Luxembourg était favorable à l'intégration des *youth goals* au sein de la stratégie. En effet, il est primordial de valoriser la participation des jeunes et de mettre en avant politiquement les sujets qui leur tiennent à cœur. L'opérationnalisation de la stratégie démarre actuellement avec le lancement de différents groupes d'experts européens dans lesquels le Luxembourg s'engagera et qui développeront des recommandations et des manuels thématiques dont pourront profiter les acteurs du terrain impliqués dans l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Par ailleurs, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) entend établir davantage de liens entre les priorités européennes et les priorités nationales. Un grand nombre des *youth goals* coïncident avec les besoins et revendications de la jeunesse luxembourgeoise. Un thème soulevé en particulier par la jeunesse luxembourgeoise dans le cadre du dialogue structuré européen fut la santé mentale et le bien-être des jeunes. Celui-ci correspond au *youth goal 5* « *atteindre un meilleur niveau de bien-être mental et mettre un terme à la stigmatisation des problèmes de santé mentale, en promouvant l'inclusion sociale de tous les jeunes* ». Cette thématique sera examinée en détail et de façon scientifique dans le contexte du prochain rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg, à paraître en 2020, et sera déclinée en actions concrètes dans le contexte de l'élaboration du prochain plan d'action national en faveur des jeunes en 2021.

**Ad 2)**

La stratégie européenne sert à guider la collaboration entre les États-membres de l'Union européenne et la Commission européenne dans le domaine de la politique de la jeunesse. Les actions concrètes qui découlent de cette stratégie et qui sont directement en lien avec le quotidien des jeunes au niveau national seront promues parmi les jeunes résidents du Luxembourg.

Le *youth goal 1* vise à « *promouvoir le sentiment d'appartenance des jeunes au projet européen et construire des ponts entre l'UE et les jeunes afin de leur redonner confiance en*

*l'UE et d'augmenter leur participation à celle-ci.* » Cet objectif se traduit au Luxembourg par des actions d'éducation politique et citoyenne mises en place à l'occasion des élections européennes 2019 et qui sont menées en collaboration avec la Fondation « Zentrum fir politesch Bildung » et la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg.

Des efforts particuliers seront menés pour atteindre un grand nombre de jeunes, y inclus ceux, qui ne sont pas membres d'organisations de jeunes. À ce niveau, la promotion du dialogue se fera par internet, mais également par d'autres moyens adaptés aux jeunes comme dans le cadre de festivals, tel que le Future Youth Festival organisé une première fois en juillet 2018 par le groupe de travail national du dialogue structuré, de concerts ou en ayant recours à d'autres moyens favorisant la créativité des jeunes.

### **Ad 3)**

Le dialogue est structuré et organisé au sein du groupe de travail national en charge du « youth dialogue » au Luxembourg. Le groupe est présidé par la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg et a comme autres membres permanents l'Entente des Gestionnaires des maisons des jeunes, la Conférence générale des élèves, le Parlement des Jeunes et le Service de la Jeunesse du MENJE. Le groupe a la mission d'organiser les consultations au Luxembourg.

Par ailleurs, le dialogue est également mené au sein du Conseil supérieur de la jeunesse, instrument de la politique de la jeunesse et ancré dans la loi modifiée de la jeunesse du 4 juillet 2008. Dans ce contexte, les *youth goals* ont été présentés et discutés lors de la plénière le 27 avril 2018 par le directeur de la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse